Image not found or type unknown

# DEMANDER SITUATION LOCATAIRES EN COURS DE BAIL

Par **poppypoppy**, le **12/06/2012** à **13:43**

Bonjour à tous
peut on demander à ses locataires leur situation en cours de bail et leur revenus? En effet, leur situation change régulièrement, et ils ne touchent plus la CAF aujourd'hui d'où mes interrogations...

merci

Par **janus2fr**, le **12/06/2012** à **14:01**

Bonjour,
Pour quelle raison voudriez-vous leur demander cela ?
Un changement dans les revenus du locataire en cours de bail n'a aucune influence sur le bail lui même (sauf dans le cas de locations conventionnées soumises à revenus type HLM).

Par **poppypoppy**, le **12/06/2012** à **14:07**

non je sais que cela n'a aucune influence et que même s'ils gagnaient moins (ou plus) ca ne changerait rien pour le bail mais c'est pour savoir si je risque des loyers impayés en cas de revenus moins important qu'à l'arrivée dans le logement... Ils ont une caution solidaire mais bon on est jamais à l'abris dans le locatif, la peut n'évite pas le danger... je veux juste savoir si c'est légal en en fait et si des propriétaires l'ont déjà fait
merci en tous les cas

Par **janus2fr**, le **12/06/2012** à **14:55**

Vous pouvez toujours demander amicalement ces informations, mais si le locataire ne souhaite pas vous les communiquer, c'est son plus grand droit.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés